

Information

Direction générale de l'enseignement et de la recherche

Département des affaires transversales

**78 rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955**

Note de service

DGER/DAT/2022-32

11/01/2022

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 14/03/2022

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 4

Objet : Formation en 2022 des directeurs des établissements publics et privés à la suite de la rénovation de la spécialité "Services aux personnes et animation des territoires (SAPAT)" du baccalauréat professionnel.

Destinataires d'exécution

DRAAF

DAAF

EPLEFPA

Unions nationales fédératives d'établissements privés (CNEAP, UNREP, UNMFREO)

ENSFEA

Délégués régionaux à la formation continue (DRFC)

Résumé : Note d'information sur l'organisation en 2022 d'une formation à distance pour les directeurs des établissements d'enseignement publics et privés à la suite de la rénovation de la spécialité "Services aux personnes et animation des territoires (SAPAT)" du baccalauréat professionnel.

La spécialité du baccalauréat professionnel «Services aux personnes et animation dans les territoires (SAPAT)» est rénovée et entre en vigueur à compter de la rentrée 2022 pour une première session d'examen en 2024.

Un dispositif d'accompagnement des équipes de direction et des équipes pédagogiques des établissements d'enseignement publics et privés préparant à la spécialité du baccalauréat professionnel SAPAT est mis en place.

Il comprend quatre actions de formation différentes :

- en mars 2022, deux **sessions institutionnelles de lancement (SIL)** de la rénovation destinées aux directeurs adjoints et consacrées au pilotage pédagogique. Elles se feront à distance et sont l'objet de la présente note ;
- d'avril à juin 2022, cinq **sessions institutionnelles de lancement (SIL)** de la rénovation, proposées en inter région à destination des enseignants intervenant en baccalauréat professionnel SAPAT. L'objectif de ces sessions est d'aider les équipes à appréhender les changements induits par la rénovation de ce diplôme dans les domaines de la formation et de l'évaluation et à accompagner les changements de pratiques pédagogiques pour préparer les élèves aux épreuves. Elles seront axées sur la certification et la mise en œuvre des évaluations ainsi que sur leurs conséquences à intégrer en matière de formation et de formalisation des dispositifs de formation (*Note de service à venir*) ;
- une **formation à destination des présidents et présidents adjoints de jury** (*Note de service à venir*) ;
- des **documents à disposition des équipes mis en ligne sur Chlorofil** : vidéos, diaporama, livret...

1. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF DE FORMATION DES SIL

Cette note de service a pour objectif de présenter l'accompagnement mis en place pour les directeurs et qui concerne la rénovation du baccalauréat professionnel «Services aux personnes et animation des territoires (SAPAT)».

Ce stage de formation comprend deux sessions à distance.

1.1. Objectifs

Cette formation, spécifique aux personnels de direction, se donne pour objectif de présenter les évolutions du diplôme rénové du baccalauréat professionnel SAPAT, leurs enjeux et les incidences sur l'organisation des enseignements. Il s'agit d'accompagner les équipes de direction au pilotage pédagogique de cette rénovation.

1.2. Public cible

Sont conviés à ce stage de formation :

- les directeurs des établissements publics (D2, D3, directeurs de CFA, directeurs de CFPPA) ;
- les directeurs des établissements privés (CNEAP, UNREP) ;
- deux représentants par région administrative pour l'ensemble des établissements affiliés à l'UNMFREO, issus des établissements ou des fédérations régionales.

Les participants sont les porte-parole des équipes des établissements durant la session, ils sont également les relais d'information et d'animation dans leurs établissements et dans leurs fédérations après la session.

1.3. Programme

Ce stage de formation a fait l'objet d'une construction commune par l'Ecole nationale supérieure de l'enseignement agricole (ENSFEA), l'inspection de l'enseignement agricole (IEA) et les structures impliquées de la DGER. Il est co-animé par des inspecteurs pédagogiques et des formateurs de l'ENSFEA.

Le programme de cette demi-journée de formation est le suivant :

	Forme	Points abordés
09h00-12h00 ou 14h00-17h00	webconférence	<ul style="list-style-type: none">• Evolution des emplois et métiers• Présentation du sens de la rénovation• Présentation du référentiel de diplôme• Grilles horaires• Réponses aux questions

***Les documents relatifs au baccalauréat professionnel SAPAT sont disponibles sur le site www.chlorofil.fr.
Il est demandé aux participants aux sessions d'accompagnement d'en avoir pris connaissance en amont des sessions de formation et de consulter leur équipe pédagogique sur leurs questionnements.***

2. DATES ET LIEUX DE FORMATION

Les sessions de formation se dérouleront à distance :

- Pour les établissements des régions : *Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse, Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val-de-Loire*

le mardi 08 mars 2022 de 09h00 à 12h00
(accueil connexion à partir de 08h30)

Code stage NFE0EA0017 - Code session 2022-0001

Date limite d'envoi/Clôture des inscriptions : 21 février 2022

- Pour les établissements des régions : *Bretagne, Normandie, Pays-de-la-Loire, Ile-de-France, Hauts-de-France, Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est*

le lundi 14 mars 2022 de 14h00 à 17h00
(accueil connexion à partir de 13h30)

Code stage NFE0EA0017 - Code session 2022-0002

Date limite d'envoi/Clôture des inscriptions : 28 février 2022

- Les établissements des DROM-COM peuvent s'inscrire à la session de leur choix.

3. MODALITÉS PRATIQUES D'INSCRIPTION

Pour toute question, l'ENSFEA peut être jointe par courriel, en précisant le code de la formation, à l'adresse suivante : nadine.hirtzlin@ensfea.fr.

3.1. Modalités d'inscription pour les personnels des établissements publics

3.1.1 Pour les agents fonctionnaires ou contractuels d'Etat (dont l'employeur est le MAA) et qui disposent d'un code RenoiRH et/ou d'un compte Agricoll

Les inscriptions s'effectuent de la manière suivante :

L'agent doit se connecter à «Mon Self Mobile» : <https://formco.agriculture.gouv.fr/sinscrire/tele-inscription> puis suivre les instructions données sur le site.

3.1.2. Pour les agents contractuels d'établissement (dont l'employeur est l'EPLEFPA) et qui ne disposent pas d'un code RenoiRH et/ou d'un compte Agricoll

Les inscriptions s'effectuent de la manière suivante :

L'agent doit :

- télécharger la fiche d'inscription (sur <http://formco.agriculture.gouv.fr/sinscrire/fiche-dinscription/> ou cf. **Annexe 1**) ;
- la renseigner en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;
- l'imprimer et la faire viser par son supérieur hiérarchique (chef d'établissement) ;
- la transmettre au responsable local de formation (RLF) de l'établissement qui vérifiera le code stage session RenoiRH Formation.

Le RLF retourne les fiches d'inscription validées de son établissement par envoi scanné à l'ENSFEA à l'adresse suivante : nadine.hirtzlin@ensfea.fr avant la date limite d'inscription.

Une fois les inscriptions enregistrées par l'ENSFEA, un courriel "valant invitation" sera envoyé aux participants. Les consignes ainsi que les liens de connexion nécessaires pour suivre les différentes étapes de la formation seront joints à l'invitation.

3.2. Modalités d'inscription pour les personnels des établissements d'enseignement privé (CNEAP, UNREP)

Une fiche d'inscription est jointe en annexe (cf. **Annexe 2**).

L'agent doit :

- renseigner la fiche en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;
- l'imprimer et la faire viser par le directeur d'établissement.

Le directeur d'établissement transmet la fiche dûment complétée et signée pour validation :

- à la fédération nationale du CNEAP pour les établissements relevant du CNEAP,
- à la fédération régionale pour les établissements relevant de l'UNREP.

Ce sont le CNEAP et les fédérations régionales de l'UNREP qui valident les fiches d'inscription des établissements et qui retournent l'ensemble des fiches par envoi groupé et scanné à l'ENSFEA à l'adresse suivante : nadine.hirtzlin@ensfea.fr avant la date limite d'inscription.

Attention : les inscriptions individuelles ou en provenance des établissements, non validées par le CNEAP ou les fédérations régionales de l'UNREP **ne seront pas prises en compte**.

Une fois les inscriptions enregistrées par l'ENSFEA, un courriel "valant invitation" sera envoyé aux participants et à leurs établissements sur leurs messageries respectives. Les consignes ainsi que les liens de connexion nécessaires pour suivre les différentes étapes de la formation seront joints à l'invitation.

3.3. Modalités d'inscription pour les représentants des unions fédératives des établissements privés (UNMFREO)

Une fiche d'inscription est jointe en annexe (**cf. Annexe 3**).

Les fédérations régionales pour l'UNMFREO :

- inscrivent les personnels, chargés de représenter les établissements des MFR dans chaque inter région selon les indications données au paragraphe 1.2 ;
- et retournent l'ensemble des fiches par envoi groupé et scanné à l'ENSFEA à l'adresse suivante : nadine.hirtzlin@ensfea.fr avant la date limite d'inscription.

Attention : les inscriptions individuelles ou en provenance des établissements, non validées par les fédérations régionales de l'UNMFREO **ne seront pas prises en compte**.

Une fois les inscriptions enregistrées par l'ENSFEA, un courriel "valant invitation" sera envoyé aux participants et à leurs établissements sur leurs messageries respectives. Les consignes ainsi que les liens de connexion nécessaires pour suivre les différentes étapes de la formation seront joints à l'invitation.

Le directeur général adjoint
de l'enseignement et de la recherche

Luc MAURER



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

Liberté
Égalité
Fraternité

Demande d'inscription à une session de formation des personnels

Respectez les dates limites d'inscription indiquées sur le descriptif des actions

Nom :	Prénom :
Courriel agent (obligatoire) :	
Tel professionnel :	Civilité :
Fonction(s) :	Catégorie :
<input type="checkbox"/> Agent non identifié dans RenoirRH MAA	<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C
ou	Matricule RenoirRH MAA ¹ :
Structure d'affectation :	
Service ou centre :	
Courriel institutionnel :	

Code stage RenoirRH :	Code session RenoirRH :	
Libellé :		
Structure organisatrice :		
N° période	Dates (début – fin)	Lieu (indiquer « à distance » le cas échéant)
1		
2		
3		
4		

Typologie de la demande (obligatoire)		Cette demande est liée à (facultatif)
<input type="checkbox"/> T1 – Adaptation immédiate au poste de travail <input type="checkbox"/> T2 – Adaptation à l'évolution prévisible des métiers <input type="checkbox"/> T3 – Développement ou acquisition de nouvelles compétences <input type="checkbox"/> PEC – Préparation aux examens et concours		<input type="checkbox"/> Un parcours de professionnalisation (PP) <input type="checkbox"/> La mobilisation du compte personnel de formation (CPF)
Quelles sont vos attentes et motivations précises par rapport à cette formation (obligatoire) ?		
<div style="background-color: #009640; color: white; padding: 5px; text-align: center;"> <i>Vous devez dater et signer cette fiche, la faire viser par votre supérieur hiérarchique, puis la transmettre à votre RLF</i> </div>		
Fait à	, le	Signature
Si cette demande est retenue, elle constitue un engagement ferme à suivre la formation.		

Avis du supérieur hiérarchique, chef de service ou d'établissement	Visa du RLF (Responsable Local de Formation)	Visa de l'autorité susceptible d'assurer l'indemnisation des frais de mission
<input type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> défavorable	Nom : _____ Tél : _____	<input type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> défavorable
Motif (obligatoire en cas de refus) :	Motif (obligatoire en cas de refus) :	
Nom, signature et cachet	Signature	Nom, signature et cachet
Date :	Date :	Date :

Courriel du RLF (obligatoire) :

¹ Les agents disposant d'un matricule RenoirRH ne doivent utiliser cette fiche que s'ils sont dans l'impossibilité technique de se télé-inscrire via leur Self mobile. Dans le cas contraire, leur demande sera considérée non valide et rejetée.

Service Formation Continue
 Mme Nadine HIRTZLIN
 ☎ 05 61 75 32 28
 Fax : 05 61 75 03 09
nadine.hirtzlin@ensfea.fr

Etablissements privés
CNEAP, UNREP

Formation SIL Bac Pro SAPAT Directeurs - Fiche d'inscription

<u>NOM :</u> Prénom :	Établissement : Adresse (postale exacte) : Fax :
Date de Naissance : (à renseigner obligatoirement)	Mél Établissement (obligatoire) : Adresse : Tél. : Fax :
Catégorie :	
Grade :	
Mél Professionnel (obligatoire):	

Vous êtes :		
Directeur adjoint	<input type="checkbox"/>	Structure organisatrice de l'action : ENSFEA Toulouse
Coordonnateur de la filière	<input type="checkbox"/>	Intitulé : Bac Pro SAPAT Directeurs à distance
Enseignant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Code stage / session RenoiRH Formation : NFE0EA0017 – 2022-0001 Date : le mardi 08 mars 2022 DATE LIMITÉ D'ENVOI : 21 février 2022
Autre	<input type="checkbox"/>	
Motivations de la demande :		
Développement personnel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Code stage / session RenoiRH Formation : NFE0EA0017 – 2022-0002 Date : le lundi 14 mars 2022 DATE LIMITÉ D'ENVOI : 28 février 2022
Compétences professionnelles	<input type="checkbox"/>	
Nouvelles fonctions	<input type="checkbox"/>	
Nouveaux programmes	<input type="checkbox"/>	

Avis du Directeur de l'établissement	Visas de l'établissement et de la fédération
Favorable <input type="checkbox"/>	Visa de la fédération nationale pour les établissements relevant du CNEAP Visa des fédérations régionales pour les établissements relevant de l'UNREP (envoi groupé)
Défavorable <input type="checkbox"/>	
Motif du refus :	
Date :	Dates :
Signature et cachet :	Signatures et cachets :

Service Formation Continue
Mme Nadine HIRTZLIN
05 61 75 32 28
Fax : 05 61 75 03 09
nadine.hirtzlin@ensfea.fr

**Représentants
Etablissements privés
UNMFREO**

Formation SIL Bac Pro SAPAT Directeurs - Fiche d'inscription

<u>NOM :</u> Prénom : Date de Naissance : (à renseigner obligatoirement) Catégorie : Grade : Mél Professionnel (obligatoire):	Etablissement : Adresse (postale exacte) : Fax : Mél Établissement (obligatoire) : Adresse : Tél. : Fax :
---	---

Vous êtes : <input type="checkbox"/> Directeur adjoint <input type="checkbox"/> Coordonnateur de la filière <input type="checkbox"/> Enseignant <input type="checkbox"/> Autre		Structure organisatrice de l'action : ENSFEA Toulouse Intitulé : Bac Pro SAPAT Directeurs à distance <input type="checkbox"/> Code stage / session RenoiRH Formation : NFE0EA0017 – 2022-0001 Date : le mardi 08 mars 2022 DATE LIMITÉ D'ENVOI : 21 février 2022 <input type="checkbox"/> Code stage / session RenoiRH Formation : NFE0EA0017 – 2022-0002 Date : le lundi 14 mars 2022 DATE LIMITÉ D'ENVOI : 28 février 2022
Motivations de la demande : <input type="checkbox"/> Développement personnel <input type="checkbox"/> Compétences professionnelles <input type="checkbox"/> Nouvelles fonctions <input type="checkbox"/> Nouveaux programmes		

Avis du Directeur de l'établissement	Visas de l'établissement et de la fédération
Favorable <input type="checkbox"/>	Visa des fédérations régionales pour les établissements relevant de l'UNMFREO (envoi groupé)
Défavorable <input type="checkbox"/>	
Motif du refus :	
Date :	Dates :
Signature et cachet :	Signatures et cachets :

Listes des délégations régionales à la formation continue du MAA

REGIONS	DELEGATIONS REGIONALES A LA FORMATION CONTINUE DU MAAF	
AUVERGNE RHÔNE-ALPES	<p>Elsa TARAGO elsa.tarago@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr</p> <p>Chargés de formation : Laetitia COUVERT Corinne GERARD Francis SABIN Assistant : Patrice Weiss (Lyon)</p>	DRAAF Auvergne – Rhône-Alpes Site Clermont Tél : 04 73 42 27 92 Tél : 04 73 42 27 76 Tél : 04 73 42 15 77 Tél : 04 73 42 15 06 Site Lyon Tél : 04 78 63 13 39
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	<p>Sylvaine RODRIGUEZ sylvaine.rodriguez@agriculture.gouv.fr formation.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr</p> <p>Assistante : Françoise PICOT RLF-chargée de formation TUTAC/AE : Nathalie VICAIRE</p>	DRAAF Bourgogne – Franche-Comté Site Besançon Tél : 03 39 59 40 47 Tél : 03 39 59 40 45 Tél : 03 39 59 40 40
BRETAGNE	<p>Eric ROCABOY eric.rocaboy@agriculture.gouv.fr formation.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr</p> <p>Assistantes : Laurence GUICHARD et Françoise RAFFRAY</p>	DRAAF Bretagne (Rennes) Tél : 02 99 28 22 04 Tél : 02 99 28 22 85 Tél : 02 99 28 22 80
CENTRE-VAL-DE-LOIRE	<p>Mathilde GUERTIN mathilde.guertin@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr</p> <p>Assistante : Emilie FOUCHE</p>	DRAAF Centre-Val-de-Loire (Orléans) Tél : 02 38 77 40 24 Tél : 02 38 77 40 27 Tél : 02 38 77 40 21
CORSE	<p>Véronique BERTOCHE veronique.bertoche@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-corse@agriculture.gouv.fr</p>	DRAAF Corse (Ajaccio) Tél : 04 95 51 86 74
GUADELOUPE	<p>Gabrielle ECHARD-LEBLANC gabrielle.ehard-leblanc@agriculture.gouv.fr</p>	DAAF de la Guadeloupe (Saint Claude) Tél : 05 90 99 09 81
GRAND-EST	<p>Isabelle DE MAURAIGE isabelle.de-mauraige@agriculture.gouv.fr formco.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr</p> <p>Assistantes : Laurence WEBER et Alain GILLET Assistante : Brigitte LECORNEY</p>	DRAAF Grand-Est (Châlons) Tél : 03 26 66 20 25 Tél : 03 26 66 20 16 et 20 21 Site Strasbourg Tél : 03 69 32 50 66
GUYANE	<p>X formation.DAAF973@agriculture.gouv.fr</p> <p>Déléguée régionale GRAF : Daniel LE COUVIOUR daniel.le-couviour@educagri.fr</p>	DAAF de Guyane (Cayenne) Tél : 05 94 29 70 77 LEGTA de Macouria Tél : 05 94 38 76 26
HAUTS-DE-FRANCE	<p>Sylvie-Anne REMY sylvie-anne.remy@agriculture.gouv.fr formco.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr</p> <p>Assistante : Sonia LESAGE (Amiens) Assistante : Nadine DEUWEL (Lille)</p>	DRAAF Hauts-de-France (Amiens) Tél : 03 22 33 55 49 Tél : 03 22 33 55 39 Tél : 03 62 28 40 76
ILE-DE-FRANCE	<p>Agents enseignement agricole : Robert KRIER-KOLYADA formco-ea.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr</p> <p>Agents DRIAAF et DDI : Thierry DUCLOS sgc-sgamm-formation-agriculture@paris.gouv.fr</p>	DRIAAF Ile de France (Cachan) Tél : 01 41 24 17 78 Préfecture de région Ile-de-France

REGIONS	DELEGATIONS REGIONALES A LA FORMATION CONTINUE DU MAAF	
MARTINIQUE	Chantal ROSA-ARSENE chantal.rosa-arsene@agriculture.gouv.fr	DAAF Martinique (Fort de France) Tél : 05 96 71 20 50
MAYOTTE	Nadine FONTAINE nadine.fontaine@agriculture.gouv.fr	DAAF de Mayotte (Mamoudzou) Tél : 02 69 63 81 37
NORMANDIE	Véronique LEFEBVRE veronique.lefebvre@agriculture.gouv.fr formation.draaf-normandie@agriculture.gouv.fr Assistante : Hélène COURCELLE (Caen) Assistante : Isabelle GUEGAN (Rouen)	DRAAF Normandie (Caen) Tél : 02 32 18 95 23 Tél : 02 31 24 99 08 Tél : 02 32 18 94 29
NOUVELLE-AQUITAINE	Mickael TRILLAUD drfcp.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr Adjointe au délégué : Sandrine CHATENET Assistanates : Annick COMBROUZE	DRAAF Nouvelle Aquitaine (Limoges) Tél : 05 87 79 85 13 Tél : 05 87 79 84 56 Tél : 05 87 79 84 61
OCCITANIE	Mireille BASSOU mireille.bassou@agriculture.gouv.fr Adjointe : Isabelle BABEAU Assistanates : Hélène ECHEVARRIA et Elisabeth BREYSSE Assistante : Corinne ULLDEMOLINS (Montpellier)	DRAAF Occitanie (Toulouse) Tél : 05 61 10 61 84 Tél : 05 61 10 61 18 Tél : 05 61 10 62 03 Tél : 05 61 10 62 66 Tél : 04 67 10 19 12
PAYS-DE-LA-LOIRE	Bérengère KIRION berengere.kirion@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr Assistanates : Françoise CASSARD	DRAAF Pays de la Loire (Nantes) Tél : 02 72 74 70 14 Tél : 02 72 74 72 12
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	Florence BRUNIER florence.brunier@agriculture.gouv.fr formco.draaf-paca@agriculture.gouv.fr Chargée de mission : Christine PASSALACQUA Assistanates : Patricia PARAVISINI et Jean-Maxime SAYAH	DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur (Marseille) 06 88 27 87 82 Site Avignon 06 68 98 97 90 Site Marseille 04 13 59 36 33 et 36 41
REUNION	Elodie SAVIGNAN elodie.savignan@agriculture.gouv.fr formco.daafr974@agriculture.gouv.fr Assistante : Mariame ABDALLAH	DAAF de La Réunion (St Denis de La Réunion) Tél : 02 62 30 88 53 Tél : 02 62 30 89 47

Mise à jour le 01/12/2021

Retrouvez votre délégation à la formation continue et les coordonnées de l'ensemble des délégations sur le site

FORMCO : <http://www.formco.agriculture.gouv.fr/trouver-une-formation/delegations-formation/>

The screenshot shows the official website for the Formation Continue et développement des compétences (FORMCO) of the Ministry of Agriculture and Food. The header includes the French tricolor, the Ministry logo, and the text "Ministère de l'agriculture et de l'alimentation". Below the header, the "FORMCO" logo is prominently displayed with the tagline "Formation continue et développement des compétences". The navigation menu at the top features links for "Accueil et actualité", "TROUVER UNE FORMATION", "S'INSCRIRE", "PLUS D'INFOS", and "ACCÈS RÉSERVÉ". Below the menu, there are five blue buttons labeled "Lieux de formation", "Critères", "Délégations Formation", "Dispositifs spécifiques", and "Autres acteurs".

Délégations régionales

Accueil > Trouver une formation > Délégations Formation

Espace Admin. Centrale

Délégations Formation

Vous pouvez accéder à l'offre de formation organisée par les Délégations Régionales à la Formation Continue des D(R)AAF et par la Délégation d'administration centrale à la formation continue.

[Télécharger les coordonnées des équipes des délégations formation]